## Fonds d'investissement climatiques

CTF/TFC.7/4 3 juin 2011

Réunion du Comité du FTP Le Cap, Afrique du Sud 22 juin 2011

> RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR FIDUCIAIRE SUR LA SITUATION FINANCIERE DU FONDS POUR LES TECHNOLOGIES PROPRES

> > (RESUME)

1. *Contributions au FTP*. Les contributions peuvent prendre la forme de promesses ou d'engagements des bailleurs de fonds. Les annonces de contribution expriment l'intention des bailleurs de contribuer au FTP et servent de base à l'approbation par le Comité du fonds fiduciaire des plans d'investissement au titre du FTP (se reporter à la section suivante). Elles deviennent des « engagements » dès qu'un accord/instrument de contribution ou de prêt est contresigné. Le tableau 1 indique les montants des contributions au FTP (ventilées en annonces de contributions et engagements) dans la monnaie d'engagement. Ces contributions représentaient la contre-valeur de 4,5 milliards de dollars aux taux de change en vigueur à la date de la réunion d'annonce des contributions aux Fonds d'investissement climatiques (FIC). En valeur actuelle (au 31 mars 2011), elles représentent la contre-valeur de 4,4 milliards de dollars (soit une différence de 144 millions de dollars). Au 31 mars 2011, l'Administrateur fiduciaire avait effectivement reçu 2,5 milliards de dollars des bailleurs de fonds.

FONDS POUR LES TECHNOLOGIES PROPRES  Tableau 1 : Contributions  au 31 mars 2011  (en millions)								
			Montant de la contribution			Valeur		
Bailleur de fonds	Type de contribution	Monnaie	Annonce	Engagement	Total	historique en équivalent dollar a/	Valeur actuelle en équivalent dollar b/	Écart de change
Australie	Don	AUD	-	100	100	84	86	2
France	Prêt	EUR	-	203	203	300	288	(12)
Allemagne c/	Prêt	EUR	-	500	500	739	615	(124)
Japon d/	Don	USD	-	1 000	1 000	1 000	1 109	109
Espagne	Capital	EUR	-	80	80	118	113	(6)
Suède	Don	SEK	-	600	600	92	81	(12)
Royaume-Uni e/	Capital	GBP	-	385	385	716	615	(101)
États-Unis f/	Don	USD	1 065	427	1 492	1 492	1 492	-
						4 543	4 399	(144)

a/ Annonces de contributions évaluées sur la base des taux de change en vigueur au 25 septembre 2008, date officielle des annonces de contributions

2. Les plans d'investissement au titre du FTP, dont l'élaboration est dirigée par l'État intéressé, décrivent la manière dont le pays bénéficiaire envisage d'utiliser les ressources du FTP dans le cadre d'un programme conjoint avec une banque multilatérale de développement (BMD). Les plans d'investissement sont approuvés et pilotés par les États et les BMD concernés. Ils sont ensuite soumis au Comité du FTP, qui approuve les activités appelées à faire l'objet d'un financement du FTP et qui détermine l'ordre de priorité des projets en réserve. Le montant des annonces de contributions sert de base à l'approbation des plans d'investissement par le Comité du FTP. Comme indiqué au

b/ Somme des montants réalisés et non réalisés évalués sur la base des taux de change en vigueur au 31 mars 2011.

c/ L'annonce de contribution de 500 millions d'euros a donné lieu à un engagement en USD représentant la contre-valeur de 615 millions de dollars). d/ L'annonce de contribution de 1 milliard de dollars a donné lieu à un engagement en yen japonais représentant la contre-valeur de 93 milliards de ven).

e/ Annonce de contribution au titre du Fonds d'investissement stratégique allouée au Fonds pour les technologies propres.

f/L'annonce de contribution totale des États-Unis aux FIC est de 2 milliards de dollars ; l'allocation aux divers programmes est indicative et repose sur une extrapolation des allocations courantes des États-Unis.

tableau 1, au 31 mars 2011, les annonces de contributions représentaient l'équivalent de 4,4 milliards de dollars.

- 3. À ce jour, le Comité du FTP a approuvé 14 plans d'investissement pour un financement total proposé de 4,6 milliards de dollars, soit un montant d'une contre-valeur de 210 millions de dollars supérieure à celle des annonces de contributions. Le plan d'investissement pour le Nigéria a été approuvé lors de la réunion du Comité du FTP de novembre 2010, étant entendu que les annonces de contributions au FTP avaient déjà été allouées à des plans d'investissement antérieurs. Depuis novembre 2010, aucune annonce de contribution supplémentaire au FTP n'a été reçue qui permettrait d'assurer le financement des projets prévus dans le plan d'investissement pour le Nigéria.
- 4. Au 31 mars 2011, le montant cumulé des financements autorisés par le Comité du FTP au titre de projets inclus dans les plans d'investissement et les budgets administratifs approuvés était de 1,5 milliard de dollars. Sur l'ensemble des plans d'investissement approuvés (4,6 milliards de dollars), le Comité du FTP a autorisé le financement de 22 projets d'une contre-valeur de 1,4 milliard de dollars, soit 31% du montant total approuvé.
- 5. Au 31 mars 2011, les disponibilités nettes du FTP représentaient un montant équivalant à 1 milliard de dollars.
- 6. Les ressources du FTP sont investies dans un portefeuille d'une duration plus longue et offrant donc des possibilités de rendement plus élevé. Le FTP peut procéder à ce type d'investissement en raison des soldes liquides importants qu'il devrait être amené à détenir sur des périodes relativement longues. Au 31 mars 2011, le placement des fonds non décaissés du FTP avait généré un produit d'environ 10 millions de dollars. Le taux de rendement des placements du FTP depuis sa création est d'environ 1,59 %.
- 7. L'Administrateur fiduciaire procède actuellement à la vérification externe des états financiers du FTP pour l'année civile ayant pris fin le 31 décembre 2010, sur la base des normes comptables applicables aux états financiers à vocation spéciale. Dès qu'ils seront disponibles, les états financiers audités seront envoyés, avec le rapport de l'auditeur, aux membres du Comité du FTP.
- 8. Au cours de l'exercice 10, l'Administrateur a entrepris de mettre en place un système automatisé et sécurisé de gestion du FTP et du Fonds d'investissement stratégique. Ce dispositif facilitera les transactions financières de l'Administrateur fiduciaire et les activités des FIC, en particulier la gestion de la réserve de projets et le déroulement des opérations connexes relevant des BMD, de l'Unité administrative des FIC et de l'Administrateur fiduciaire. Il s'appuiera sur les autres systèmes existants de la Banque mondiale.